



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

algies vasculaires de la face

Question écrite n° 59494

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la non-reconnaissance par la sécurité sociale de certaines maladies orphelines. Les personnes atteintes de maladies rares, dites « orphelines », et plus précisément celles atteintes d'algie vasculaire de la face ou maladie de Cluster Headache sous sa forme chronique, se trouvent dans l'incapacité de travailler. En effet, sous sa forme chronique, provoquant environ 20 crises par mois, elle nécessite un traitement lourd aux nombreux effets secondaires (sommolence, hypotension, grosse fatigue, etc.) et ne permet donc pas à ces personnes de pouvoir garder leur emploi pour cause d'absentéisme répété. Cependant, cette maladie, invalidante, n'est pas reconnue par la sécurité sociale comme telle, ce qui a pour effet de priver les malades des aides auxquelles ils pourraient avoir droit. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cette maladie soit reconnue et inscrite sur les listes des maladies invalidantes de la sécurité sociale, et permettre ainsi à ces personnes de pouvoir avoir des aides leur permettant de vivre.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59494

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2357